

Contrat d'apprentissage

* A compléter par l'autorité cantonale

Numéro du contrat *

Numéro(s) de l'entreprise * / /

- Formation professionnelle initiale avec certificat fédéral de capacité
 Formation professionnelle initiale avec attestation fédérale
 Suite de la formation professionnelle initiale
 Apprentissage complémentaire
 Autre

Les parties mentionnées ci-après conviennent de ce qui suit:

1. Entreprise formatrice

Entreprise

No tél.

Rue

Fax

NPA, lieu

E-mail

2. Personne en formation

Nom

Prénom

Sexe: m f

Rue

Langue maternelle: f d i rom.

NPA, lieu

autre

No tél.

Date de naissance

Autorisation de séjour:

Catégorie C

autre

catégorie *

* Indication obligatoire (exige une requête auprès de la Police des étrangers)

Lieu d'origine

Canton

Pays

3. Représentant légal (père et/ou mère ou autorité tutélaire)

Nom

Prénom

Rue

Sexe: m f

NPA, lieu

No tél.

Nom

Prénom

Rue

Sexe: m f

NPA, lieu

No tél.

4. Dénomination de la profession, durée de la formation, temps d'essai

Dénom. profession/profil

Orientation/branche

Durée de la formation (jour/mois/année): du

au

Durée de la période d'essai (de 1 à 3 mois):

mois

5. Indications concernant l'entreprise formatrice

Formatrice responsable/formateur responsable dans la profession (voir aussi point 12)

Nom

Prénom

Profession

Nombre de **personnes qualifiées** dans l'entreprise déterminant pour le nombre maximum de personnes en formation.

Lieu de la formation (si différent de l'adresse de l'entreprise formatrice)

La formation se déroule dans un réseau d'entreprises formatrices: oui (prière de remplir les rubriques de la feuille complémentaire au contrat) non

6. Formation scolaire

L'autorité cantonale fixe le **lieu des cours**.

La personne en formation suit les **cours de préparation à la maturité professionnelle**, sans réduction de salaire ni compensation du temps, pour autant qu'elle remplisse les conditions d'admission.

oui non

Les **frais** relatifs à la formation scolaire sont pris en charge comme indiqué ci-après:

	Entreprise formatrice	Personne en formation / représentation légale
Voyage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Subsistance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Logement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Matériel scolaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Dispositions particulières

Nom	Prénom
-----	--------

Entreprise formatrice

7. Indemnisation Salaire brut

1 ^{re} année formation Fr.	<input type="checkbox"/> mois	<input type="checkbox"/> semaine	<input type="checkbox"/> heure	3 ^e année formation Fr.	<input type="checkbox"/> mois	<input type="checkbox"/> semaine	<input type="checkbox"/> heure
2 ^e année formation Fr.	<input type="checkbox"/> mois	<input type="checkbox"/> semaine	<input type="checkbox"/> heure	4 ^e année formation Fr.	<input type="checkbox"/> mois	<input type="checkbox"/> semaine	<input type="checkbox"/> heure

Allocations

13^e salaire: oui non (déduction du salaire brut, cotisations aux assurances sociales exceptées, voir chiffres 11 et 12)

8. Horaire de travail

Y compris la formation scolaire le temps de travail se monte à

Heures par semaine:	Jours de travail par semaine:
---------------------	-------------------------------

Un jour ou un demi-jour d'école équivaut à un jour ou un demi-jour de travail.

La durée de la journée de travail ne doit pas excéder celle des autres salariées et salariés de l'entreprise et en aucun cas dépasser 9 heures, éventuelles heures supplémentaires comprises. Les dispositions légales doivent être respectées en ce qui concerne le travail de nuit et du dimanche.

Dispositions particulières

9. Vacances

Droit aux vacances en semaines par année

1.	2.	3.	4.
----	----	----	----

10. Acquisitions nécessaires à l'exercice de la profession

La personne en formation a besoin des outils professionnels et vêtements de travail suivants:

Les frais d'acquisition sont pris en charge par entreprise formatrice personne en formation/ représentant légal

Le nettoyage des vêtements professionnels incombe à entreprise formatrice personne en formation/ représentant légal

11. Assurances

Assurance accidents
La personne en formation est obligatoirement assurée contre les accidents (LAA).
Les primes de l'**assurance accidents professionnels** sont prises en charge par l'entreprise formatrice.

Les primes de l'**assurance accidents non professionnels** sont prises en charge à raison de % par l'entreprise formatrice % par la personne en formation/ par le représentant légal

Assurance perte de gain Les primes d'une éventuelle assurance perte de gain en cas de maladie sont prises en charge % par l'entreprise formatrice % par la personne en formation/ par le représentant légal

12. Feuille complémentaire au contrat d'apprentissage et autres conventions particulières

Les annexes suivantes font partie du contrat: Feuille complémentaire au contrat d'apprentissage

13. Modification de la durée de la formation ou rupture du contrat

Toute modification du contrat d'apprentissage doit être approuvée par l'autorité cantonale.
Les dispositions légales fédérales s'appliquent en cas de résiliation anticipée du contrat.

14. Signatures

Le présent contrat est établi en exemplaires.

Lieu	Date
Entreprise formatrice (Si la formation se déroule dans un réseau d'entreprises, toutes les autres entreprises, voir annexe au contrat.)	Personne en formation
	Représentant légal

15. Approbation

L'autorité cantonale approuve le présent contrat d'apprentissage.

Lieu, date, tampon